



Syndicat du Logement et de la Consommation

SLC - CSF

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

Tel/Fax : 01 40 31 70 00

COMMUNIQUE DE PRESSE

6 juillet 2006

AFFAIRE DES HLM DE PARIS

LES ANCIENS DIRIGEANTS DE L'OPAC DE PARIS CONDAMNES

Mercredi 5 juillet 2006, le Tribunal Correctionnel de Paris, a rendu son jugement dans l'affaire dite des « HLM de Paris ». Dans ce procès, le SLC a été la seule organisation de locataires à s'être portée partie civile en cours d'instruction, et ce dès février 2001.

Ainsi le SLC, a été la seule organisation de locataires à s'être opposée aux pratiques frauduleuses des dirigeants de l'OPAC de l'époque, et à avoir dénoncé le surcoût de plusieurs dizaines de millions d'euros payé par les locataires dans leurs charges locatives.

En effet, le Tribunal a considéré dans son jugement que "*... le SLC a contribué à la manifestation de la vérité malgré le dénigrement dont il a fait l'objet à l'époque*".

Le SLC entend désormais tout mettre en œuvre pour obtenir la réparation effective du préjudice financier subi par les locataires.

Le SLC est aujourd'hui la première organisation représentative des locataires des logements sociaux parisiens sur l'ensemble des quatre principaux bailleurs sociaux de la Ville (OPAC, RIVP, SIEMP, SAGI) après avoir obtenu le plus grand nombre de voix aux dernières élections des représentants des locataires en décembre 2002.

* * * *

Contact Presse :

Emmanuel SPINAT, Président du SLC

Administrateur de l'OPAC de Paris

Mobile : 06 07 49 48 15 - Bureau : 01 40 31 70 00